

**Parlement Francophone Bruxellois**

**Séance du 28 avril 2023**

**Réponse à la question orale de Latifa Aït Baala à Monsieur Alain MARON et Mme  
Barbara Trachte concernant les dérives de l'utilisation de chatbots**

Merci pour vos questions, Madame Aït-Baala.

A ce jour, ni mon cabinet ni l'administration n'a connaissance d'autres précédents de suicide à Bruxelles, des suites d'une dérive de l'utilisation de chatbots.

En ce qui concerne les Services de Santé Mentale et les Centres d'Accueil Téléphonique - en particulier le Centre de Prévention du Suicide – ils interviennent dans le cadre de leurs mission décrétales pour toutes problématiques. La situation évoquée d'une personne présentant un état d'anxiété manifesté depuis des mois, une souffrance psychologique importante préalable à un passage à l'acte suicidaire est malheureusement généralisable a d'autres cas qui mènent à des passages a l'acte. La possibilité d'appeler gratuitement une personne formée à l'écoute 24H/24 et 7J/7 constitue une offre accessible y compris pour les proches, et c'est bien ce service que les Centre d'Ecoute Téléphonique doivent assurer.

Pour ce qui relève de la prévention des addictions aux écrans, cette priorité a été reprise dans le plan 2023 de promotion de la santé via deux objectifs opérationnels :

**L'objectif 4.3.8** : qui concerne le développement des actions visant la prévention des usages problématiques d'écran et de jeux de hasard et d'argent chez les adultes et les jeunes, avec une attention particulière sur des actions en collaboration avec l'ONE, l'enseignement, les services de pédiatrie, etc.

**L'objectif 4.3.10** : qui vise à soutenir le développement d'indicateurs pertinents, le recueil de données et l'évaluation des programmes et actions en ce compris sur cette problématique.

martin cauchie

PFB - social santé